

PACS : le parcours des partenaires

Le parcours des partenaires souhaitant se passer à partir du 1er Novembre 2017

Démarches préalables

Prise de renseignements

Les futur.e.s partenaires se renseignent :

- Sur internet
- Par téléphone
- Au guichet

Constitution du dossier

Contenu du Dossier :

- Convention de PACS
- Pièces d'identité
- Attestations de résidence commune et d'absence de lien de parenté
- Actes de naissance
- Pièces particulières pour les étrangers

Mairie

Pré-enregistrement

Dépôt du dossier
Prise de rendez-vous

Enregistrement

1- Signature de la convention par les partenaires et visa et signature de l'OEC
2- Délivrance du récépissé de déclaration

Post-enregistrement

1- Possibilité de modification du PACS
2- Possibilité de dissolution